

**RESIDENCES D’ARTISTES 2025**

**CONSULTATION POUR LA CRÉATION LITTÉRAIRE**

**D’UN ALBUM POUR LES TOUT-PETITS**

**PREAMBULE**

Depuis 2017, le Conseil départemental a mis en place un dispositif original de soutien à la création artistique, littéraire et de valorisation du patrimoine : les résidences « Patrimoine et Création ». Celles-ci ont pour objet d’amplifier la transversalité entre les champs de la culture et du social à travers la mise en place d’un dispositif de soutien à la création artistique et littéraire mais aussi de permettre la rencontre de l’artiste (ou des artistes) avec un large public, en particulier avec les publics prioritaires de notre collectivité, à travers des animations, en vue de partager une expérience artistique.

Pour la prochaine résidence artistique à la Bibliothèque départementale, le Département envisage une création littéraire afin de sélectionner l’album qui sera offert aux bébés nés en 2024 à La Réunion, dans le cadre de l’opération *Premières Pages*.

*Premières Pages* est une action nationale d’éveil culturel et de développement de la lecture mise en œuvre localement dans le cadre d’un partenariat entre le Département de La Réunion, le ministère de la Culture, la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion et la Caisse d’allocations familiales de La Réunion.

Pour l’édition de cet album, une thématique est retenue « Les arbres de La Réunion ».

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 – Objectifs de la résidence**

Cette Résidence « Patrimoine et création » a pour objectif de permettre aux artistes de disposer de conditions matérielles de travail, de temps et de moyens financiers

Elle sera axée sur l’écriture et l’illustration du prochain album Premières Pages.

Le projet peut émaner d’une seule personne qui est auteur-illustrateur ou d’un binôme (auteur et illustrateur). Dans ce dernier cas, la candidature sera portée par un seul candidat.

Un calendrier fera l’objet d’un accord entre le Département/Bibliothèque départementale de La Réunion et l’artiste.

**Article 2 – Caractéristiques de l’album Premières Pages**

Œuvre d’imagination, le projet doit présenter des qualités littéraires, artistiques et esthétiques.

Il doit permettre au jeune enfant d’accéder au monde de l’imaginaire et à la langue du récit, de susciter son étonnement et de favoriser des constructions de sens multiples.

Il participera au questionnement du lecteur sur son environnement culturel de proximité, sur son rapport au monde, et lui faire accéder à la richesse de La Réunion. L’album devra être bilingue (Créole/Français), mais une troisième langue serait acceptée.

*Le texte*

L’opération Premières pages s’adressant aux tout-petits, l’histoire sera simple et le texte en accord avec les propos et l’âge des enfants (moins de 3 ans). Cependant, comme l’album a vocation à accompagner l’enfant jusqu’à son apprentissage de la lecture, seront exclus les imagiers et les albums sans texte.

*L’illustration, le format*

La technique d’illustration sera libre à l’exception des projets en volume, à tirettes, sonores, etc…

Le nombre de pages sera de 24 pages maximum.

Le format définitif de l’album sera au format à l’italienne (paysage).

Les marges de façonnage devront être prises en compte.

Le format d’impression après façonnage sera de 27cm x 22cm maximum.

*Thématique*

L’album aura pour thème « Les arbres de La Réunion ».

La maquette définitive de l’ouvrage relève de la compétence du Département de La Réunion en collaboration avec un éditeur local mandaté par ce dernier. L’artiste sera associé à cette étape.

**Article 3 – Durée de la résidence**

La Bibliothèque départementale de La Réunion accueillera l’artiste ou les artistes en résidence pendant 6 mois. Au cours de cette période des ateliers de médiation seront mis en place avec des groupes de tous âges (jeunes et adultes) ainsi que des professionnels de la Petite Enfance (PMI, CAF) et les équipes de l’éditeur retenu.

Le planning des actions de médiation sera fixé en accord avec la BdR.

L’artiste conserve son indépendance vis-à-vis d’éventuelles sollicitations, participations à des manifestations extérieures, dès lors que celles-ci sont compatibles avec le planning de la résidence et qu’il en informe par avance son référent au sein de la structure accueillante.

Des rencontres à échéances régulières entre l’artiste et la Bibliothèque départementale de La Réunion permettront de faire le point sur l’état d’avancement du projet conformément au planning convenu.

**Article 4 – Pièces à fournir et échéance**

Il est demandé à l’artiste de présenter son projet de résidence en fournissant :

- une note d'intention d'au moins 1 feuillet accompagnée d’une ou plusieurs esquisses

- un document retraçant les principales réalisations antérieures du candidat dans le même domaine ou un domaine similaire.

Les offres seront à transmettre par mail à : [residences-creation@cg974.fr](mailto:residences-creation@cg974.fr)

Le dépôt des candidatures est fixé au **8 novembre 2024**

**Article 5 - Analyse et sélection du projet**

La sélection du projet sera faite par un jury.

**Article 6 – Droits d’auteur**

Un contrat de cession des droits d’auteur sera signé entre le Conseil départemental et l’artiste pour une durée de deux ans.

**Article 7 - Réalisation de la prestation**

L’artiste retenu sera informé par courrier de la décision du Département. Il devra se rapprocher de la Bibliothèque départementale de La Réunion.